



COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-huitième session

Yaoundé, Cameroun, 1^{er} – 5 septembre 2008

Point 7.8 de l'ordre du jour provisoire

**ADOPTION DE LA DÉCLARATION DE OUAGADOUGOU SUR LES SOINS DE
SANTÉ PRIMAIRES ET LES SYSTÈMES DE SANTÉ EN AFRIQUE : AMÉLIORER
LA SANTÉ AU COURS DU NOUVEAU MILLÉNAIRE**

1. Trois décennies après l'adoption de la Déclaration d'Alma-Ata en 1978, le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Afrique a organisé, du 28 au 30 avril 2008 à Ouagadougou (Burkina Faso), la Conférence internationale sur les Soins de Santé primaires et les Systèmes de Santé en Afrique, en collaboration avec le Gouvernement du Burkina Faso, l'UNICEF, l'UNFPA, l'ONUSIDA, la Banque africaine de Développement et la Banque mondiale.
2. L'objet de la Conférence était de passer en revue l'expérience antérieure dans les soins de santé primaires et de redéfinir les orientations stratégiques pour l'intensification des interventions essentielles en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé en utilisant l'approche des soins de santé primaires pour renforcer les systèmes de santé, sur la base de l'établissement de partenariats solides et du renouvellement de l'engagement de tous les pays de la Région africaine.
3. La Conférence a adopté la «Déclaration de Ouagadougou sur les Soins de Santé primaires et les Systèmes de Santé en Afrique : Améliorer la Santé en Afrique au cours du nouveau Millénaire», qui a été signée par tous les États Membres de la Région africaine de l'OMS.
4. Le Comité régional est invité à approuver la Déclaration en adoptant le projet de résolution AFR/RC58/WP/3 : Déclaration de Ouagadougou sur les Soins de Santé primaires et les Systèmes de Santé en Afrique : Améliorer la santé en Afrique au cours du nouveau Millénaire

RÉSOLUTION

SUR LA DÉCLARATION DE OUAGADOUGOU SUR LES SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES ET LES SYSTÈMES DE SANTÉ EN AFRIQUE : AMÉLIORER LA SANTÉ EN AFRIQUE AU COURS DU NOUVEAU MILLÉNAIRE

Le Comité régional,

Rappelant l'adoption de la Déclaration d'Alma Ata sur les Soins de Santé primaires en 1978;

Réaffirmant l'engagement à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé;

Conscient de l'importance de l'approche des Soins de Santé primaires pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

Réaffirmant que la santé est un droit humain fondamental et que la responsabilité de la santé des populations incombe aux gouvernements;

Reconnaissant l'importance de la participation et de l'autonomisation des communautés dans le domaine du développement sanitaire;

Reconnaissant l'importance d'un partenariat concerté, en particulier avec la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement, pour traduire les engagements en actions;

Notant les fortes interrelations entre les déterminants de la santé tels que le développement économique, la gouvernance, l'éducation, le genre, la sécurité alimentaire et la nutrition, l'environnement, la paix et la sécurité;

Notant l'urgence et la nécessité de combler le déficit de financement du secteur de la santé et de résorber la grave pénurie des ressources humaines pour la santé qualifiées;

Reconnaissant que l'intensification des interventions de santé essentielles passe par l'amélioration de la performance des systèmes de santé pour qu'ils puissent fournir des soins de santé de qualité aux communautés, familles et individus;

1. APPROUVE la Déclaration de Ouagadougou sur les Soins de Santé primaires et les Systèmes de Santé en Afrique : Améliorer la santé en Afrique au cours du nouveau Millénaire ;

2. DEMANDE INSTAMMENT aux États Membres:

- a) De prendre les mesures appropriées pour actualiser leurs politiques de santé et plans y afférents, au regard de la Déclaration de Ouagadougou sur les Soins de Santé primaires et les Systèmes de Santé en Afrique;

- b) d'élaborer un cadre national pour la mise en oeuvre de la Déclaration de Ouagadougou sur les Soins de Santé primaires et les Systèmes de Santé en Afrique;.
3. PRIE le Directeur régional, en collaboration avec l'Union africaine et les autres partenaires au développement, de promouvoir la Déclaration de Ouagadougou sur les Soins de Santé primaires et les Systèmes de Santé, et de conduire un processus d'élaboration et d'adoption d'un cadre pour sa mise en oeuvre.

Troisième séance, 2 septembre 2008